

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 26
Nombre de représentés : 07

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 26
Nombre de représentés : 07
Nombre de votants : 33

OBJET

Affaire n° 2025-061

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
DE FONCTIONNEMENT AUX
ASSOCIATIONS**

ANNÉE 2025

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 28 avril 2025.
- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée le 7 mai 2025.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 6 mai 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le mardi 6 mai, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila Bègue, Mme Brigitte Cadet, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, M. Sergio Erapa et Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe par M. Armand Mouniata, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe par M. Mihidoiri Ali, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe par M. Guy Pernic, Mme Claudette Clain Maillot par Mme Honorine Lavielle, M. Alain Iafar par M. Jean-Paul Babef, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Véronique Bassonville, Mme Paméla Trécasce par Mme Sophie Tsiavia.

Arrivée(s) en cours de séance : Néant.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

.....
.....

Affaire n° 2025-061

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

ANNÉE 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;

Vu la délibération n° 2024-165 à 177, du 3 décembre 2024 portant sur une avance de subvention aux associations et établissements publics ;

Vu les délibérations n° 2025-023 à 031 du 4 mars 2025 et n° 20256-45 à 048 du 1er avril 2025 portant sur l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement aux associations et à l'établissement public au titre de l'année 2025 ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant les orientations sectorielles définies par la Ville dans le cadre de la campagne associative 2025 ;

Considérant la démarche partenariale engagée par la Ville visant à soutenir et dynamiser le tissu associatif dans des secteurs très divers tels que l'action sociale, la santé, la jeunesse, le sport, l'environnement, les personnes âgées, le patrimoine, la culture...et autres contribuant à la mise en œuvre d'actions au service de l'intérêt général sur notre territoire ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Politique éducative scolaire et Associative » réunie le 23 avril 2025 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'attribution et le versement des subventions en fonctionnement, au titre de l'exercice 2025 aux associations selon le tableau suivant :



ASSOCIATIONS	SUBVENTION NOUVELLE FONCTIONNEMENT	SUBVENTION COMPLEMENTAIRE FONCTIONNEMENT
UNION SPORTIVE PORTOISE DE GYMNASTIQUE ET SPORTS ACROBATIQUES (U.S.P.G.S.A)	50 000 €	
ASSOCIATION BOULES PORTOISES COMMUNALES		1 100 €
ASSOCIATION BLUE FAMILY	3 000 €	
CLUB ARC EN CIEL RDG 974	2 000 €	
ESPACE CHAFEITE DE MEMOIRE ET D'ECHANGE POUR LA REUNION	4 000 €	
ORGANISATION PORTOISE D'INFORMATION ET D'AIDE AUX PERSONNES AGEES - OPIAPA	15 000 €	

Article 2 : d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

ANNÉE 2025

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations au titre de l'année 2025 en complément des dotations allouées en mars 2025 (délibérations n° 2025-023 à 031) et d'avril 2025 (délibérations n° 2025-045 à 048).

Depuis 2015, la ville du Port s'est engagée dans une démarche volontariste de structuration et de redynamisation de son partenariat avec le tissu associatif. Elle entend ainsi renforcer l'accompagnement de l'action associative et élargir l'assiette des bénéficiaires de ces dispositifs.

9 associations ont présenté des demandes de subvention en fonctionnement.

Pour rappel un certain nombre de demandes de subvention dans le cadre de la campagne 2025 feront l'objet d'un examen ultérieur puisqu'elles sont encore en cours d'instruction et sont toujours en discussions entre la Ville et les porteurs de projets. Il s'agit notamment :

- d'associations ayant présenté des projets mobilisant le programme 147 ;
- d'organismes ayant présenté un projet associatif assorti d'une demande de subvention pour lesquels la Ville est en attente de précision et/ou d'ajustement ;
- de bénéficiaires de subvention en 2023 mais n'ayant pas encore remis leurs bilans.

Au regard de la pertinence des projets présentés et de leur adéquation avec les orientations sectorielles de la Municipalité, il est proposé au conseil municipal d'attribuer des subventions nouvelles et/ou complémentaires en fonctionnement.

L'attribution de subventions nouvelles et/ou complémentaires en fonctionnement, dans la limite de l'enveloppe financière validée au budget primitif, est résumée dans le tableau suivant :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION NOUVELLE FONCTIONNEMENT	SUBVENTION COMPLEMENTAIRE FONCTIONNEMENT
UNION SPORTIVE PORTOISE DE GYMNASTIQUE ET SPORTS ACROBATIQUES (U.S.P.G.S.A)	50 000 €	
ASSOCIATION BOULES PORTOISES COMMUNALES		1 100 €
VILLAGE TITAN CENTRE CULTUREL		200 000 €
ASSOCIATION GENERALE REUNIONNAISE DES RETRAITES	1 000 €	
ASSOCIATION BLUE FAMILY	3 000 €	

REUNION CULTURE	580 000 €	
CLUB ARC EN CIEL RDG 974	2 000 €	
ESPACE CHAFEITE DE MEMOIRE ET D'ECHANGE POUR LA REUNION	4 000 €	
ORGANISATION PORTOISE D'INFORMATION ET D'AIDE AUX PERSONNES AGEES - OPIAPA	15 000 €	

Envoyé en préfecture le 23/05/2025
Reçu en préfecture le 23/05/2025
Publié le 23/05/2025
ID : 974-219740073-20250506-DL_2025_061A-DE



Au regard de la pertinence des projets présentés, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'attribution et le versement des subventions en fonctionnement, au titre de l'exercice 2025, aux associations cités ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.